

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-REDU DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

Présents	Absent
AUVRET Stéphane, BARON Jacques, BILLON Henri, CAM Jean-Yves, CANN Joël, DONVAL Éric, DONVAL Jean-Michel, GUEGUEN Marie-Laure, HERRY Stéphane, LAURANS Patrick, LAURENT Sandrine, LE DIZES Benoît, MILIN Emma, PHILIPPE Georges, QUENTRIC BOWMAN Morgane, SOUDON Chantal et TOURBOT Jacqueline.	CADIOU Lauren, CALBA Thibault, HOURMANT Mickaël et TROËL Erwan

ORDRE DU JOUR

Création d'emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité.

Pour le service animation, l'agent devra justifier au minimum du diplôme BAFA.
La rémunération sera basée sur le premier de l'échelle C1- 1^{er} échelon.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres votant, décide de créer, en cas de nécessité, 10 emplois non permanents pour l'année 2021.

**Adhésion de la commune de Saint Eloy à la compétence « enfance/jeunesse/sport »
Modification des statuts.**

Les communes adhèrent aux compétences du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) en fonction de leurs besoins.

La commune de Saint Eloy a intégré le SIPP au 1^{er} janvier 2019 en adhérant à la compétence « service technique ».

Monsieur Renaud GRALL, Maire de saint Eloy, demande l'adhésion de sa commune à la compétence « enfance/jeunesse/sport » du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette adhésion entraîne une modification des annexes A et B des statuts du Syndicat.

Transport scolaire : suspension temporaire de la délégation de régie

Vu le [Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire définissant les nouvelles modalités d'organisation applicables aux accueils collectifs de mineurs,

Vu le nombre d'enfants inscrits sur le service en régie (3 enfants : 2 de Loc-Eguiner et 1 de Tréflévénez),

Considérant qu'en respect du protocole sanitaire, le SIPP a été contraint de modifier l'organisation de son accueil périscolaire (3 sites au lieu d'un seul habituellement) afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Ce changement implique un besoin supplémentaire en personnel.

Le comité syndical décidé de suspendre le service de transport scolaire en régie à compter du 2 novembre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Président	PHILIPPE Georges	
Membres	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
	SOUDON Chantal	AUVRET Stéphane
	CADIOU Lauren	DONVAL Jean-Michel
	GUEGUEN Marie-Laure	CAM Jean-Yves
	DONVAL Eric	HERRY Stéphane
	BARON Jacques	QUENTRIC BOWMAN Morgane

Tarifs des prestations

Tarifs des prestations du service technique aux communes adhérentes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Prestation	Montant TTC/heure
Tractopelle	49,30 €
Elagueuse	46,46 €
Tracteur avec remorque, tracteur avec chargeur, cureuse de fossés, barre de coupe, balayeuse, tondeuse et brosse mécanique, auto-laveuse	34,41 €
Main d'œuvre technique	29,30 €
Nacelle avec chauffeur	74,67 €

Tarifs des prestations funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Prestation	Montant TTC /prestation
Inhumation ou exhumation	235,00 €
Dépôt d'urne dans le columbarium - dispersion des cendres (par déplacement de l'agent)	43,00 €

Tarifs des prestations du service technique pour la CCPLD et les communes extérieures

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Prestations	Montant TTC
Tracteur remorque - tracteur chargeur barre de coupe - cureuse de fossés - tondeuse	50,61 €
Tractopelle - élagueuse	72,48 €
Main d'œuvre technique	43,13 €

Tarifs de location de la Maison du Plateau et du matériel

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Désignation		Montant TTC	
Maison du Plateau	Ecoles, association du Plateau et associations d'utilité publique	Gratuit	
	Commerces, sociétés ayant leur siège sur le territoire des communes adhérentes	Réunion, apéritif, café	123,00 €
		Repas	247,00 €
	Organismes et associations extérieures	Réunion, apéritif, café	123,00 €
		Repas	373,00 €
	Particulier résidant sur le territoire des communes adhérentes	Réunion, apéritif, café	123,00 €
		Repas	247,00 €
	Caution	564,00 €	
Sono	Location (hors écoles et associations du Plateau)	235,00 €	
	Caution	884,00 €	
Mobilier (Hors location Maison du Plateau)	Tables	2,55 €	
	Chaises	0,81 €	

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement et, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est autorisé à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2020.

Article	Libellé nature	Budget 2020 en €	Anticipation sur crédits 2021 en €
2051	Concession et droits similaires	1 400,00	350,00
CHAPITRE 20		1 400,00	350,00
21318	Autres bâtiments publics	19 500,00	4 875,00
2135	Agencements, aménagements des constructions	2 200,00	550,00
2158	Matériels et outillages techniques	400,00	100,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	1 250,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	1 000,00
2184	Mobiliers	3 900,00	975,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	1 250,00
CHAPITRE 21		40 000,00	10 000,00

Admissions en non-valeur

Admissions en non-valeur (créances irrécouvrables) de titres de recettes des années 2013, 2014, 2015, 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 460,77 euros.

Décisions modificatives n°2/2020

✓ Virement de crédits. En complément de la décision modificative votée le 10 septembre dernier.

Investissement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recette	040	2031	Autres bâtiments publics	-918,00 €

Investissement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recette	041	2031	Autres bâtiments publics	918,00€

✓ Virement de crédits - Prise en compte du résultat d'investissement du budget de l'eau (année 2019)

Investissement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	001	001	Déficit d'investissement reporté	- 42 255,84 €

Investissement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	21	2188	Autres immobilisations corporelles	42 255,84 €

✓ Virement de crédits - Prise en compte de la provision pour créances douteuses

Fonctionnement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	011	60621	Combustible	- 3 318,37 €

Fonctionnement	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	68	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 318,37 €

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Transmission en Préfecture : 15 décembre 2020

Affichage le : 15 septembre 2020

Le Président,
Georges PHILIPPE.

